



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 07/14  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 29    Votants : 29    Procurations : 00

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 22 AVR. 2014

Affiché le : 16 AVR. 2014

L'An deux mille quatorze, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 08 avril 2014

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, LACLAU, SALAÛN, SUZE.

**SECRETAIRE** : Madame LLOUBERES a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET** : *CONSEIL MUNICIPAL - Composition de la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.*

L'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (...) Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires. »

Conformément aux dispositions susvisées, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il soit procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.

Ont obtenu 29 voix :

Titulaires :

- ↳ Elain CANEZIN
- ↳ Michel BEUILLE
- ↳ Francis SANCHEZ
- ↳ Sébastien RIGAUD
- ↳ Julien FERTE

Suppléants :

- ↳ Pierre CASTAING
- ↳ Jean-Jacques ZAMBONI
- ↳ Monique GONZALEZ
- ↳ Danielle AUDIGUIER
- ↳ Frédéric SALAÛN

Les membres, ci-dessus dénommés, ont été désignés pour siéger au sein de la Commission d'ouverture des plis en matière de délégation de service public.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 16 avril 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

